

## Janvier 1985 : l'OFCE a quatre ans

Jean-Marcel Jeanneney

*Agrégé de sciences économiques,  
Professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne,  
Ancien ministre, Président de l'OFCE*

En janvier 1985 l'OFCE a quatre ans. Un propos d'étape me paraît devoir être écrit maintenant à l'intention des lecteurs de ses publications et plus généralement de quiconque lui porte intérêt ou éprouve quelque curiosité à son égard.

- Comment l'OFCE est-il né ?
- Quelle est sa mission ?
- Quelles sont ses structures ?
- Quels sont ses moyens matériels ?
- Qui y travaille ?
- Que produit-il et pour qui ?

### La naissance de l'Observatoire français des conjonctures économiques

L'OFCE est né d'un rapport officiel, puis d'une heureuse convergence de volontés.

En 1979 René Lenoir et Baudoin Prost avaient établi un rapport à l'intention du président de la République sur « l'information économique et sociale des Français ». Ils y préconisaient la création en France de plusieurs instituts de conjoncture économique indépendants du gouvernement, à l'exemple de ceux existant à l'étranger, notamment en Allemagne fédérale.

En juin 1980 le Premier ministre Raymond Barre me demanda d'établir un avant-projet de celui de ces instituts qui devait être

---

\* Rapport publié par la Documentation française.

d'inspiration universitaire, aux côtés de deux autres prévus, l'un patronal, l'autre syndical\*\*.

À l'automne 1980 je proposai que cette création ait lieu au sein de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP). Son président François Goguel, son administrateur Michel Gentot et son conseil d'administration l'acceptèrent d'emblée, estimant que cela correspondait parfaitement à l'objet statutaire de la Fondation, qui est de contribuer au développement des connaissances non seulement politiques, mais aussi économiques et sociales.

Le projet définitif ayant reçu l'accord du Premier ministre et du Conseil d'administration de la Fondation, l'OFCE fut créé par une Convention en date du 31 janvier 1981, signée par le Premier ministre et par le président de la Fondation, puis approuvée par décret du 11 février 1981. Cette Convention me confia la présidence de l'OFCE pour trois ans, mandat qui m'a été renouvelé en 1984 pour la même durée, par René Rémond président de la Fondation.

Les délais nécessaires au recrutement de collaborateurs et à l'obtention de locaux firent que les premières études ne purent commencer, dans des conditions matérielles d'ailleurs difficiles, qu'à l'automne 1981.

## Mission et esprit de l'OFCE

La mission de l'OFCE est « d'étudier scientifiquement et en toute indépendance la conjoncture de l'économie française, ses structures et son environnement extérieur, notamment européen, d'effectuer des comparaisons avec les économies étrangères, de formuler, dans la mesure où il l'estimera possible, des prévisions économiques à court, moyen et long terme » (article 1<sup>er</sup> de la Convention).

L'OFCE a été voulu d'esprit universitaire. La variété de ses membres le préserve d'un esprit de clan. Affranchi de tout dogme et de toute influence extérieure, il admet que soit considérée

---

\*\* L'IPECODE (Institut de prévisions économiques et financières pour le développement des entreprises), institut patronal, fut créé en 1981. L'IRES (Institut de recherches économiques et sociales) commun à la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, la CGT, la CGT-FO et la FEN, a été créé en 1982.

n'importe quelle hypothèse explicative, à condition qu'elle soit confrontée rigoureusement aux faits. Ainsi peut-il avoir meilleure chance de remplir convenablement sa double mission : faire progresser la connaissance scientifique des réalités économiques françaises et diffuser une information qui soit crédible.

## Les structures de l'OFCE

Créé à la Fondation nationale des sciences politiques, l'OFCE est placé sous les autorités respectives du Conseil d'administration, du président et de l'administrateur de celle-ci, mais il jouit d'une certaine autonomie, concrétisée par l'institution d'un président et d'un conseil scientifique, ainsi que par une affectation de ressources à ses besoins, un compte particulier lui étant ouvert dans la comptabilité de la Fondation.

Le président de l'OFCE a la responsabilité générale de son fonctionnement, de ses travaux et de ses publications. Afin de garantir l'indépendance de l'OFCE son président est nommé pour trois ans par le président de la FNSP, qui le choisit seul. Le Président de la FNSP, élu par le Conseil d'administration de la FNSP, ne peut lui-même être choisi que parmi ceux des membres de ce Conseil ayant été cooptés par les représentants des fondateurs. Toutefois la nomination du président de l'OFCE n'intervient qu'avec agrément du Premier ministre.

Le Conseil scientifique délibère sur la structure de l'OFCE et ses règles de fonctionnement, ses programmes de recherche, la politique de recrutement, le choix des directeurs de département, la répartition des crédits, les contrats de recherche, les accords de coopération, et sur toutes autres questions qui lui sont soumises par le président de l'OFCE.

Aucun membre de ce Conseil scientifique n'est directement nommé par le gouvernement. Il est composé, outre le président de l'OFCE, de cinq membres de droit et de cinq membres élus par des comités ou conseils à vocation scientifique :

le gouverneur de la Banque de France ou un sous-gouverneur désigné par lui ;

- le commissaire au Plan ;
- le président du Crédit national ;

- le directeur général du Centre national de la recherche scientifique ou un directeur scientifique désigné par lui ;
- le directeur général de PINSEE ;
- deux membres désignés par le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques après chaque renouvellement de celui-ci ;
- un professeur de sciences économiques des Universités ou des grands établissements d'enseignement supérieur désigné par la section des sciences économiques du Conseil supérieur des corps universitaires après chaque renouvellement du Conseil supérieur ;
- un professeur de sciences économiques des Universités ou d'un grand établissement d'enseignement supérieur ou un directeur de recherches au CNRS désigné par la section des sciences économiques du Comité national du CNRS, après chaque renouvellement du Comité national ;
- un membre élu pour trois ans par le Conseil d'administration de l'Association française des économistes d'entreprises.

L'OFCE comprend trois départements scientifiques et trois divisions administratives :

Le *département des diagnostics* a pour mission d'observer l'état de l'économie française, de constater ou d'expliquer la croissance ou la décroissance de l'activité, de déceler les modifications de structure et les facteurs de déséquilibre, de s'informer des conjonctures étrangères afin d'y trouver des éléments d'explication de la conjoncture française, d'avancer des prévisions, compte tenu des événements anticipés et des politiques envisagées.

Le *département d'économétrie* a pour mission d'utiliser des modèles existants et d'en constituer de nouveaux pour analyser le fonctionnement de l'économie française, déterminer ses dépendances envers les économies étrangères et formuler des prévisions chiffrées en diverses hypothèses de politique économique.

Le *département des études* a pour mission de faire progresser la connaissance des théories et des faits anciens ou récents, français ou étrangers, ainsi que d'explorer des domaines particuliers, choisis en raison de leur importance pour la compréhension de l'économie française et de son avenir.

Ces trois départements, entre lesquels aucune hiérarchie n'existe, ont le même champ d'étude. Le département des diagnostics et celui d'économétrie ont tous deux à suivre l'actualité dans son ensemble et en ses aspects majeurs, à en fournir des explications et à formuler des prévisions, mais par des méthodes différentes : l'un en confrontant et analysant de multiples faits épars et de nombreuses séries statistiques, l'autre en recourant aux modèles économétriques. Le département des études met en œuvre l'une ou l'autre méthode. Il étend son champ de recherche à la sociologie afin que les recherches économiques prennent en considération les changements sociaux.

La *division de la documentation*, celle des *publications* et celle du *personnel, du matériel et du budget* sont gérées par un secrétaire général administratif.

Auprès du président se trouvent une secrétaire, qui le seconde dans ses relations avec des personnalités et organismes extérieurs, et une attachée, qui assure les rapports avec la presse et établit une revue des journaux et hebdomadaires.

Deux comités complètent cette organisation :

Le *Comité intérieur* est composé du président de l'OFCE, du secrétaire général de la FNSP, des directeurs de département, du secrétaire général administratif, de trois représentants élus du personnel scientifique et de trois représentants élus du personnel administratif. Il a compétence pour débattre de toutes questions concernant la vie de l'OFCE. Il se réunit au moins une fois tous les deux mois.

Le *Comité consultatif*, composé de dix experts, français et étrangers, désignés pour trois ans par le Conseil scientifique et de dix personnalités désignées par le président du Conseil économique et social après chaque renouvellement de celui-ci est réuni deux fois par an. Il a pour mission d'examiner les publications de l'OFCE, d'en critiquer la valeur scientifique ou l'utilité et de formuler des suggestions quant aux études à entreprendre.

## Les moyens matériels

L'OFCE est installé dans quatre étages d'un immeuble situé à Paris, 69 quai d'Orsay, mis à sa disposition par le ministère de l'Éducation nationale.

Relié au CIRCE (Centre de calcul du Centre national de la recherche scientifique) l'OFCE est en mesure d'utiliser les puissants moyens informatiques de ce centre. Il dispose en outre d'équipements micro-informatiques. Dans sa salle de documentation ont été réunis les ouvrages et revues les plus fréquemment nécessaires aux recherches effectuées. Les chargés d'études peuvent aisément recourir à la bibliothèque et au centre documentaire de la FNSP, dont les fonds sont d'une grande richesse.

Le financement de l'OFCE est assuré par une subvention annuelle de l'État, qui est versée à la Fondation nationale des sciences politiques par l'intermédiaire du Commissariat au Plan. L'OFCE peut entreprendre des études et des recherches sur contrats.

## Le personnel

Le personnel de l'OFCE comprend une quarantaine de personnes.

La variété d'origine qu'on a voulu s'est concrétisée d'abord en les personnalités des trois directeurs de département. Philippe Sigogne est venu à l'étude de la conjoncture par l'Ecole Polytechnique et l'INSEE. Pierre-Alain Muet, maître de conférences à l'Ecole polytechnique, a antérieurement effectué des recherches au CEPREMAP. Jean-Paul Fitoussi a suivi la voie universitaire qui l'a mené, par l'agrégation de sciences économiques, à l'université de Strasbourg, puis à l'Institut universitaire européen de Florence et enfin à l'Institut d'études politiques de Paris. La même préoccupation a conduit à choisir des chargés d'études dont les uns ont été formés dans des universités, françaises ou étrangères, et les autres dans de grandes écoles. Deux d'entre eux sont anglais.

## Les produits

Certains produits résultant des travaux de l'OFCE, qui sont des investissements, consistent en instruments d'étude : banques de données et modèles économétriques. L'OFCE ne fait pas d'enquêtes ; ce n'est pas sa mission ; mais ses trois départements rassemblent des données puisées à de nombreuses sources, les enregistrent sous des formes aisément utilisables par ses chercheurs et en tiennent à jour les séries. Le département d'économétrie a construit deux modèles : le modèle OFCE-annuel et le modèle OFCE-trimestriel. Il a aussi largement contribué à la mise au point, à l'expérimentation et au développement d'un logiciel économique français, *Moduleco*, tant pour son propre usage que pour celui d'autres utilisateurs éventuels.

Les deux principaux produits destinés à l'extérieur sont une Revue trimestrielle et une Lettre mensuelle, qui ont toutes deux pour titre « Observations et diagnostics économiques ». L'une et l'autre sont destinées non seulement aux économistes et aux étudiants en économie, mais aussi aux chefs d'entreprises, aux journalistes, aux membres de la fonction publique, aux parlementaires, et même aux ministres. On s'efforce de faire que la plupart des sujets traités n'intéressent pas seulement quelques spécialistes. Les auteurs, membres de l'OFCE ou parfois personnalités extérieures, s'astreignent à résister aux charmes de l'ésotérisme et à écrire en un langage aussi clair et accessible que possible. Parce que le libéralisme intellectuel est une condition du progrès des connaissances, il n'est pas fait obstacle à ce que des auteurs présentent dans ces publications des idées parfois contradictoires. Aucun article n'exprime une position, doctrinale ou politique, qui serait celle de l'OFCE.

Outre des articles, la Revue contient deux fois par an un cahier de graphiques en couleur, commentés, qui, en trente-deux pages, permettent de comparer, dans le temps et l'espace, l'évolution des principaux indicateurs de la conjoncture économique. Une fois par an est publiée une chronologie des événements politiques et économiques survenus à l'étranger et en France, utile à quiconque désire rattacher l'actualité à des événements antérieurs en les datant avec précision.

Pour un public plus restreint l'OFCE établit « des documents de travail », que l'on peut se procurer moyennant un prix modique.

Certains membres de l'OFCE donnent des enseignements à l'extérieur et publient des articles dans des revues françaises ou étrangères, et aussi des ouvrages en France et à l'Étranger.

L'OFCE publiera prochainement divers livres. Il organise périodiquement des colloques internationaux. Il fournit à certains organismes publics ou privés, avec lesquels il contracte, les résultats de travaux accomplis spontanément par lui ou qui lui sont demandés ; il permet aussi parfois l'accès à ses modèles.

Comme tout organisme ambitieux, l'OFCE projette d'étendre le champ des recherches réalisées et des services rendus, selon ce que seront les curiosités ressenties par ses membres et les besoins formulés ici ou là. Il ne manquera pas de le faire, si toutefois il dispose des moyens nécessaires.